



PROCES VERBAL
Conseil Municipal
Séance du 12/06/2026

République française
Département de l'Aveyron - Arrondissement : RODEZ

COMMUNE DE BELCASTEL
MAIRIE
12390 BELCASTEL

Mesdames/Messieurs les élus
de la commune de Belcastel

Belcastel, 22/05/2026

CONVOCATION

Madame/Monsieur

Je vous saurais gré de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

12 juin 2026 à 20h30

Salle des réunions du Conseil Municipal

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05/06/2026.
- Attribution du marché ayant pour objet : Marchés de travaux pour la requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes
- Nouveaux tarifs du gîte communal Le Buis.

Questions diverses :

- I. Compte rendu des réunions et des questions d'actualité : Présentation CIAS, Assemblée Générale des Pl Beaux Villages de France, Assemblée Générale du SMICA, Assemblée Générale d'Aveyron Ingénieur Assemblée Générale de l'ADMR, Réunion organisée par le Département de l'Aveyron sur comment faire vivre notre patrimoine, Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France.
- II. Mise à jour du plan communal de sauvegarde.
- III. Travaux de Voirie 2026.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, Jean-Louis BESSIERE



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12/06/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
	Délibération
11	11
	10

L'an deux mille vingt-six et le 12 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul.

Absents : BOUTARY Victor, représenté par Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 08/06/2026

Date d'affichage : 08/06/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE_DE_2026_63
--

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **NOMME** Mme Maryse ALCOUFFE secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06-05-2026_DE_2026_64

Le Président de la séance rappelle qu'il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06-05-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du 06-05-2026.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

M. Jérémie MIEHE quitte la salle des réunions.

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12/06/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil	part à la
Municipal	Délibération
11	11
	09

L'an deux mille vingt-six et le 12 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul.

Absents : BOUTARY Victor, représenté par Jean-Louis BESSIERE, M. MIEHE Jérémie.

Date de la Convocation : 08/06/2026

Date d'affichage : 08/06/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

Attribution des Lots 01 – 02 – 05 – 06 – 07 – 08 – 09 – 10 – 11 – 12.
Travaux pour la requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes _DE_2026_65

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;



VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2152-7 et suivants, R2122-2, R. 2152-6 et suivants, R. 2181-1 et suivants, R. 2182-1 et suivants R2185-1 et suivants ;

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) publié par voie électronique sur la plateforme e-Occitanie avis n°2025-1, et sur centre-presse, en date du 16/01/2026 ;

VU le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) en date du 11/06/2026 (ci-joint en annexe) ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 12/06/2026 réunie avant le conseil municipal approuvant la présente délibération ;

VU la délibération n°53 en date du 27/04/2026 du Conseil Municipal déclarant sans suite les Lots 03 – 04 et 11 au motif d'infructuosité ;

VU la consultation passée sans publicité pour les lots 03 – 04 et 11 en date du 11/05/2026, puis à nouveau pour le lot 3, en date du 20/05/2026 et en date du 26/05/2026 ;

VU le Rapport d'Analyse des Offres pour le Lot 11 (ci-joint en annexe) ;

CONSIDERANT que la commune de Belcastel est propriétaire d'un bâtiment dans lequel s'y trouve la Mairie et la salle des fêtes communale ;

CONSIDERANT que ce bâtiment nécessite des travaux de réaménagement, la Collectivité Territoriale a lancé une consultation en procédure adaptée ouverte comportant 12 Lots en date du 16/01/2026 ;

CONSIDERANT que la Date Limite de Remise des Offres (DLRO) était fixée au 16/02/2026 à 17h00 ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres a permis de classer les candidats conformément aux critères de jugement des offres évoqués dans l'article 6 du Règlement de Consultation (RC) :

- Modalités de notation du critère du prix : 40% de la valeur de l'offre
- Modalités de notation du critère valeur technique (Moyens humains, Moyens matériels, Critère délais, Organisation et méthodologie de l'entreprise) : 60% de la valeur de l'offre

CONSIDERANT que le rapport d'analyse des offres donne un classement des candidats pour chaque lot, et que les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot n°01 – DESAMIANPAGE – ENTREPRISE : AWWA GROUP– NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 88,75 SUR 100 ;
- Lot n°02 – TERRASSEMENT – VRD DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – ENTREPRISE : SARL MOULY REY – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 100 SUR 100 ;
- Lot n°05 – CLOISONS -PLAFONDS - ISOLATION – ENTREPRISE : SARL SANHES Jean-Claude & Fils – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 84,83 SUR 100 ;



- Lot n°06 – MENUISERIES INTERIEURES – ENTREPRISE : SAS BRAS TURLAN– NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 83,75 SUR 100 :
- Lot n°07 – CHAPE – CARRELAGE – RESINE – FAIENCES - ENTREPRISE : SARL SANHES Jean-Claude & Fils - NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 96,25 SUR 100 ;
- Lot n°08 – PEINTURE – ENTREPRISE : Sté J-Michel CAMPO – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 85.68 SUR 100 :
- Lot n°09 – ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES – ENTREPRISE : EI JP FAUCHE AGENCE AGV FLOTTES RODEZ – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 96,59 SUR 100 ;
- Lot n°10 – CVC- EI JP - ENTREPRISE : FAUCHE AGENCE AGV FLOTTES RODEZ - NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 83,96 SUR 100 :
- Lot n°12 – PANNEAUX FROIDS – EQUIPEMENTS CUISINE – ENTREPRISE : SARL DAFILEC – NOMBRES DE POINTS OBTENUS : 90,83 SUR 100 :

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a été consultée en date du 12/06/2026, avant le conseil municipal, afin qu'elle puisse donner un avis sur le rapport d'analyse des offres du 11/06/2026 ;

CONSIDERANT que la CAO a émis un avis positif pour les analyses des offres, et donc pour le classement des candidats proposés ;

CONSIDERANT l'infructuosité des Lots 03 – 04 – 11, déclarés sans suite la procédure pour infructuosité, par délibération n° 53 du Conseil Municipal en date du 27/04/2026 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de procéder à une nouvelle consultation pour ces trois (03) lots sans publicité mais en mettant en concurrence ;

CONSIDERANT que pour les lots 03 et 04, le pouvoir adjudicateur est en attente de retour des candidats, il ne peut donc pour le moment attribuer ces marchés ;

CONSIDERANT que pour le lot 11, le pouvoir adjudicateur a sollicité 3 candidats afin de répondre au cahier des charges, et que 2 candidats ont remis une offre ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres basées sur les critères de jugement des offres énoncés dans le cahier des charges, a permis de classer les offres des candidats :

- Modalités de notation du critère du prix : 40% de la valeur de l'offre
- Modalités de notation du critère valeur technique (Moyens humains, Moyens matériels, Critère délais, Organisation et méthodologie de l'entreprise) : 60% de la valeur de l'offre

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de ILEX MIDI PYRENEES – NOMBRE DE POINTS OBTENUS : 96 SUR 100



Après avoir délibéré

- **DECIDE** d'attribuer les marchés relatifs aux travaux pour la requalification du bâtiment de la Mairie et de la salle des fêtes, sous réserves de l'obtention des pièces administratives demandées aux soumissionnaires retenus lors de la diffusion de la NOTI 1,
 - Lot 01 – DESAMIANTEGE
AWWA GROUP - ADRESSE DU SIEGE : 82 Route de Bayonne, 31300 Toulouse
Pour un montant estimatif de 24 608,60 € HT, soit 29 530.32 € TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 02 – TERRASSEMENT – VRD DEMOLITIONS – GROS OEUVRE – GROS CEUVRES.
SARL MOULY REY - ADRESSE DU SIEGE : ZA du Puech 2, 12160 BARAQUEVILLE
Pour un montant estimatif de 143 951,60 € HT, soit 172 741.92€ TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 05 – CLOISONS -PLAFONDS - ISOLATION.
SARL SANHES Jean-Claude & Fils. ADRESSE DU SIEGE : Lotissement Les Furgatières, 12320 SENERGUES
Pour un montant estimatif de 35 806,07 € HT, soit 42 967.28€ TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 06 – MENUISERIES INTERIEURES
SAS BRAS TURLAN – ADRESSE DU SIEGE : 51, ZA des Cambous, 12330, Marcillac Vallon.
Pour un montant estimatif (offre de base + PSE) de 63 908,04 € HT a, soit 76 689.64 € TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 07 – CARRELAGE – RESINE – FAIENCES.
SARL SANHES Jean-Claude & Fils - ADRESSE DU SIEGE : Lotissement Les Furgatières, 12320 SENERGUES.
Pour un montant estimatif de 40 263,75 € HT, soit 48 316.5 € TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 08 – PEINTURE.
Sté J-Michel CAMPO – ADRESSE DU SIEGE : 65 Rue Thomas Edison, ZA de Bel Air, 12000 RODEZ.
Pour un montant estimatif de 13 381,25 € HT, soit 16 057.5 € TTC.
Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
 - Lot 09 – ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES.
EI JP FAUCHE AGENCE AGV FLOTTES RODEZ– ADRESSE DU SIEGE : 329, rue de la ferronnerie, 12000 RODEZ
Pour un montant estimatif de 42 500,00 € HT, soit 51 000 € TTC.



Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

➤ Lot 10 – CVC.

EI JP -FAUCHE AGENCE AGV FLOTTES RODEZ – ADRESSE DU SIEGE : 329, rue de la ferronnerie, 12000 RODEZ.

Pour un montant estimatif de 31 987,61 € HT, soit 38 385.13 € TTC.

Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

➤ Lot 12 – PANNEAUX FROIDS – EQUIPEMENTS CUISINE.

SARL DAFILEC – ADRESSE DU SIEGE : 41 Boulevard des Balquières, 12850 ONET LE CHATEAU

Pour un montant estimatif de 31 990,65 € HT, soit 38 388.78 € TTC.

Pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

- **DECIDE** d'attribuer le Lot n° 11 – APPAREIL ELEVATEUR, passé sans publicité après une déclaration sans suite d'une première consultation, à l'entreprise ILEX ACCESSIBILITE – 31 Chemin de Chantelle, BAT A01, 31200 TOULOUSE – pour un montant estimatif de 14 385,00 € HT, soit 17 262 € TTC, pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vote : Pour : 10 ; Contre : 0; Abstentions : 0

M. Jérémie MIEHE réintègre la séance.



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12/06/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
11	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-six et le 12 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, REYNIER Vincent, ALCOUFFE Maryse, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, ROUQUIER Paul.

Absents : BOUTARY Victor, représenté par Jean-Louis BESSIERE.

Date de la Convocation : 08/06/2026

Date d'affichage : 08/06/2026

Mme Maryse ALCOUFFE a été nommée secrétaire de séance.

TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL LE BUIS ABROGATION DE LA _46_DE_2025_47_DE_2026_66

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la collectivité peut actualiser les tarifs de location du gîte communal Le Buis.

Ainsi, M. le Maire propose aux élus :

- d'appliquer les tarifs de location synthétisés dans le tableau ci-après, à partir du 1^{er} septembre 2026, sauf pour les réservations déjà effectuées

Ces tarifs comprennent chauffage, ménage, draps et serviettes.

A la semaine Tout compris (chauffage/ serviettes/ draps/ torchons/ ménage)	2026	A partir du 01/09/2026 Tarif net pour nous	2027 prix pour le client avec la marge de Gite de France
Haute saison Juillet /août	492	580	650
Moyenne Saison	287	400	444
Basse Saison	262	350	388



Basse Saison	2026	A partir du 01/09/2026 Tarif net pour nous	2027 prix pour le client avec la marge de Gite de France
2 nuits	143	200	222
3 nuits	168	270	299
4 nuits	200	300	233
5 nuits	225	320	355
6 nuits	246	340	377

Moyenne Saison	2026	A partir du 01/09/2026 Tarif net pour nous	2027 prix pour le client avec la marge de Gite de France
2 nuits	147	220	245
3 nuits	172	300	333
4 nuits	214	340	377
5 nuits	237	360	399
6 nuits	262	380	421

Monsieur le Maire propose également de :

- prévoir la possibilité d'appliquer des promotions jusqu'à 30% pour gagner en attractivité et pour faire face aux éventuelles baisses périodiques de demandes de réservation
- d'appliquer les tarifs et les conditions des options et de la taxe de séjour, indiquées dans le tableau ci-après :

Taxe de séjour :

Part CCPR : 0,50 EUROS/ PERSONNE/NUITÉE (du 01/04 au 30/09)

Part Conseil Départemental : 0.05 EUROS/ PERSONNE/NUITÉE (du 01/04 au 30/09)

Exonérés de la taxe de séjour : personnes mineures, titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire de la Communauté de Communes, personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, personnes qui occupent des locaux dont le montant est inférieur à 5 Euros par nuitée.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'appliquer les tarifs de location du gîte communal "Le Buis" indiquées dans les tableaux ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2026, sauf pour les réservations déjà effectuées
- de donner pouvoir à M. le Maire de signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0



QUESTIONS DIVERSES :

- I. Compte rendu des réunions et des questions d'actualité : Présentation CIAS, Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France, Assemblée Générale du SMICA, Assemblée Générale d'Aveyron Ingénierie, Assemblée Générale de l'ADMR, Réunion organisé par le Département de l'Aveyron sur comment faire vivre notre patrimoine, Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France
- II. Mise à jour du plan communal de sauvegarde.
- III. Travaux de Voirie 2026.

La séance se termine à 23h30

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibérations	N°	ETAT
NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE_DE_2026_63	DE_2026-63	APPROUVEE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06-05-2026_DE_2026_64	DE_2026-64	APPROUVEE
ATTRIBUTION DES LOTS 01 – 02 – 05 – 06 – 07 – 08 – 09 – 10 – 11 – 12. TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FETES _DE_2026_65	DE_2026-65	APPROUVEE
TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL LE BUIS ABROGATION DE LA _46_DE_2025_47_ DE_2026_66	DE_2026-66	APPROUVEE

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 12/06/2026

Date de la convocation : 08/06/2026/2026

NOM	FONCTION	
BESSIERE Jean-Louis	Maire	PRESENT
DANTAN Marie-Noëlle	1er Adjoint	PRESENTE
REYNIER Vincent	2ème Adjoint	PRESENT
ALCOUFFE Maryse	Conseillère Municipale	PRESENTE
RIGAL Régine	Conseillère Municipale	PRESENTE
GIRARD Christophe	Conseiller Municipal	PRESENT
VIGUIE-BOU Audrey	Conseillère Municipale	PRESENTE
VIGUE-BOU Corinne	Conseillère Municipale	PRESENTE
MIEHE Jérémie	Conseiller Municipal	PRESENT sauf durant le débat et vote de la délibération n°DE_2026_65
ROUQUIER Paul	Conseiller Municipal	PRESENT
BOUTARY Victor	Conseiller Municipal	ABSENT, représentée par Jean-Louis BESSIERE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Mairie de BELCASTEL

12390



Signatures		
Le Président de la séance	Jean-Louis BESSIERE	
Le Secrétaire de séance	Maryse ALCOUFFE	